

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 644

Rubrik: Vaud

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un pays derrière les guichets

Le proverbe avait peut-être raison: pour vivre heureux vivons caché. Depuis l'ouverture massive de guichets bancaires au Luxembourg, le Grand Duché a perdu une partie de sa tranquillité. Il suffit de passer dans les environs du Boulevard Royal pour découvrir tous les établissements qui occupent des immeubles plus ou moins modernes «ornés» de noms bien connus dans le monde entier.

Une autre raison, pour les Suisses, d'apprendre à mieux connaître le Luxembourg: l'immigration. Le Père Benito Gallo, aumônier de la Mission catholique italienne d'Esch-sur-Alzette, notait, à l'occasion du 80^e anniversaire de cette institution, que la plus jeune classe d'âge, jusqu'à dix ans, compte 40% d'étrangers, sans compter les enfants luxembourgeois d'origine étrangère! Il ajoutait: «De tels chiffres risquent d'ailleurs de faire peur aux autochtones — peur de perdre leur propre identité culturelle.» Un cri d'alarme qui ne vous rappelle rien? 40%! qu'entendrait-on en Suisse à ce stade-là?

En fait, il y a trois langues au Luxembourg: le français, l'allemand et le luxembourgeois, une sorte de langue intermédiaire qui rappelle nos dialectes suisse-alsaciens. La presse contient des textes dans ces trois langues.

Pour le visiteur de passage, un pays, c'est aussi sa presse. Le principal quotidien «Luxemburger Wort» (La voix du Luxembourg) est social-chrétien. Son tirage en fait le grand journal luxembourgeois, mais les trois autres partis importants ont aussi leur quotidien: «Tageblatt» pour le Parti socialiste ouvrier, «Journal» pour le Parti démocratique (libéral) et «Zeitung» pour le Parti communiste.

Un hebdomadaire «d'Letzeburger Land», une revue «pour les familles», des éditions luxembourgeoises de quotidiens français et belge n'empêchent

pas d'autres journaux d'apparaître sur un marché pourtant modeste.

A l'intention des classes moyennes, paraît un hebdomadaire économique; et la Ligue communiste révolutionnaire (4^e Internationale) a un journal «Klassen Kampf»; le mouvement anti-atomique, un trimestriel, «Atomix»; les Jocistes, «Der Joist»; les syndicats libres, le magazine «Aktuell»; et nous en passons. N'oublions pas deux revues que nous placerions assez facilement dans une ligne comparable à celle de «DP»: «Perspektiv», revue indépendante de gauche pour la politique, l'économie et la culture et «Forum» pour une information critique. Le numéro de juin de la première contient la suite d'une enquête intitulée «Quel avenir économique pour le Luxembourg?» et l'essentiel du numéro de fin mai de «Forum» est consacré à la description des différentes facettes de la pauvreté au Grand-Duché.

Derrière les enseignes bancaires, aux allures multinationales, une identité nationale, foisonnante, riche, à découvrir.

VAUD

Prix des terres agricoles: pas de résignation

M. Marcel Blanc, conseiller d'Etat vaudois, donne régulièrement au journal de son parti (PAI), «Le Pays vaudois», un billet. Agréable habitude que celle d'un magistrat qui prend le temps d'expliquer (de s'expliquer) un sujet d'actualité. Nous sommes fidèle lecteur.

A l'ordre du jour du dernier billet, un grand sujet: le prix des terres agricoles. Hélas! Un point de vue résigné. M. Blanc ne voit à la hausse quasi inéluctable qu'un modérateur: l'établissement des zones agricoles dont la durée, vingt-cinq ans, c'est-à-dire le temps d'une génération, est de nature à décourager les spéculateurs étrangers à la profession.

Prévision optimiste, d'ailleurs. Il y a plus de dix ans déjà, on signalait des terres zonées agricoles

qui, à Genève, près de Confignon, se vendaient 30 francs le m². L'effet modérateur ne joue donc que dans la mesure où la pression urbaine est faible ou lointaine.

Mais faut-il politiquement se résigner? Les zones agricoles, dont on vante les mérites, ne sont pas tombées du ciel. A l'origine, l'initiative Delafontaine qui provoqua un contre-projet; celui-ci, certes, ne rencontra pas la satisfaction des initiants; mais c'est de lui que sortirent les zones agricoles, avec obligation pour chaque commune d'en créer une sur son territoire. De surcroît, pour aboutir à ce contre-projet, les circonstances politiques furent favorables, aussi bien au sein de la commission d'experts (Leu, Junod, A. Bonnard) qu'au Conseil d'Etat.

Sans l'initiative et la volonté d'y donner réponse, Vaud ne pourrait pas présenter un bilan aussi positif: zones agricoles obligatoires, possibilité légale de procéder par préemption directe, fonds d'investissement rural.

A titre de compensation, la loi créa donc un fonds d'investissement rural, financé pour l'essentiel par une augmentation de l'impôt sur les gains immobiliers. Comme le rendement de cet impôt vient, pour l'essentiel, de régions urbaines, une péréquation ville-campagne était, de la sorte, instaurée.

Ce fonds se surajoutait à d'autres aides reposant toutes sur le même principe: encourager l'investissement en n'accroissant pas l'endettement. Les prêts sont sans charges: au lieu de taxer des intérêts, l'emprunteur amortit à un rythme rapide. Mais de tels prêts, bien évidemment, ne règlent pas le prix des terres agricoles. A titre défensif, il est simplement prévu qu'ils ne peuvent être consentis pour des achats de terres dont le prix excède trop nettement la valeur de rendement.

LE FONDS ET LES NOTABLES

Or le Conseil d'Etat avait voulu affronter le sujet plus fondamentalement; il avait proposé la création d'un fonds d'acquisition de terres; et il avait modestement prévu d'affecter deux millions par an

à son alimentation; les terres auraient été vendues à la stricte valeur de rendement, avec inscription d'une servitude d'affectation agricole et, sauf erreur, d'un droit de réméré.

La modestie de la somme n'aurait, au départ du moins, permis que de résoudre des situations d'extrême urgence et d'extrême évidence. Avec le temps, le cercle d'influence et d'action se serait élargi.

Quoique défendue énergiquement par les conseillers d'Etat responsables Debétaz et Ravussin, et malgré l'appui de la gauche, cette proposition fut écartée sous la pression de la Chambre vaudoise d'agriculture qui exigea, par députés interposés (M. Sauty, alors président) la discipline de vote du groupe parlementaire radical.

Mille arguments furent avancés pour justifier cette opposition: Comment choisir les bénéficiaires? Distorsion des prix de revient dans la même région! Mais le principe hautement affiché était que ce fonds, même modeste, portait atteinte au libre marché des terres.

Reproche infondé, car les terrains auraient été achetés à leur valeur vénale, puis définitivement soustraits à la spéculation, en faveur des exploitants.

Le problème du prix des terres agricoles n'est donc pas une fatalité devant laquelle on ne peut que se résigner. C'est un problème de rapports de forces politiques.

Le rapport de forces peut être défavorable à un moment donné. C'est un constat. Mais il faut oser dire où sont les résistances, les oppositions. Tant que le principe absolu du libre marché des terres ne sera pas combattu, il n'y aura pas de solution.

Les zones agricoles n'ont pas été bâties en un jour, et un marché des terres partiellement soustrait à la spéculation exigera d'autres efforts.

Mais la résignation rend occulte le jeu politique, consacre la toute-puissance de quelques notables de la Chambre vaudoise et leur pouvoir sur l'Entente vaudoise des droites.

S'il ne dit pas clairement qui veut quoi, le PAI perd une part de sa raison d'être.

A. G.

MAÎTRE À PENSER

Marcel Regamey dans le texte

Pour les comptes-rendus, façon hagiographique, de l'œuvre et de la vie de Marcel Regamey, mort le 23 juin dernier, il aura largement suffi de suivre la presse quotidienne romande (pratiquement seul, le journaliste Claude Barras, dans «La Liberté», a dit à la fois les ombres et les lumières) et lausannoise.

Une mémoire tronquée, une histoire truquée, un curieux et pathétique exercice de fabrication d'une

«bonne conscience» vaudoise à l'ombre du maître, du fédéralisme au cantonalisme égoïste.

Par bonheur, les textes, souvent stimulants et nets en tout cas, demeurent; ils ne tromperont pas ceux qui prendront la peine de les relire.

Inutile, ici, de répéter l'analyse qui fut la nôtre dans ces colonnes depuis des années.

Et pourtant, pour prendre bonne note, Marcel Regamey dans le texte, à l'occasion d'une autre disparition. Un choix arbitraire, bien sûr, même s'il est très représentatif de tout un pan de la pensée du fondateur de la Ligue vaudoise et de son approche de la réalité vaudoise: un autre univers. «La Nation», donc, datée du 18 avril 1970!

† Gonzague de Reynold

M. Gonzague de Reynold est mort comme il a vécu, en grand seigneur.

A contre-courant il a vécu, forçant l'estime générale de ses concitoyens; à contre-courant encore, il militait, à quatre-vingt-dix ans, dans *Una Voce helvetica* contre les innovations liturgiques. Ses mânes ont dû se réjouir à l'ouïe de l'Office de requiem célébré en latin, de la manière traditionnelle, par son ami Mgr Von der Weid, prévôt de Saint-Nicolas.

Dans nos cantons, un homme seul qui persévère dans sa voie finit toujours dans sa vieillesse par être reconnu et consacré par l'opinion officielle, qui se donne ainsi bonne conscience, sans grands risques.

Malgré son grand âge et sa fragilité, Gonzague de Reynold était resté d'une rare vivacité d'esprit. Il était encore présent aux événements et aux problèmes. Il s'acquittait récemment la reconnaissance des Jurassiens pour son intervention dans leur lutte pour l'autonomie. Sa lucidité était entière et il jugeait les hommes avec perspicacité et humour.

Notre position à son égard a toujours été délicate. Il ne nous en voulut pas, car il comprenait nos différences de situation. Patricien fribourgeois, il incarnait l'Ancien Régime. Or, l'Ancien Régime pour les Vaudois, c'est la sujétion. Le Moyen-Age ne laissait pas M. de Reynold indif-

férent, mais son Moyen-Age est celui de la Confédération naissante. Il a su, avec vigueur, redresser les conceptions quarante-huitardes qui régnaient avant lui sur les institutions de la Confédération primitive.

Nous admirions cet effort, mais il ne nous concernait qu'à demi.

S'il y a une Suisse qui nous concerne, c'est l'Helvétie romaine, dont le Pays de Vaud est le reste. Mais les Vaudois ne peuvent, sans graves équivoques, se chercher des pères pour leurs institutions dans les cantons primitifs ou dans les villes aristocratiques. L'aristocratie n'a jamais gouverné notre pays. La noblesse vaudoise a servi la Maison de Savoie puis a été politiquement éliminée ou avalée par les Bernois.

Dans le service étranger, les Vaudois n'avaient que des grades et des fonctions subalternes. Les rares exceptions, comme celle du maréchal Daxat de Demoret qui a fort mal fini sur l'échafaud, confirment la règle.

Bref, dans le château suisse de M. de Reynold, nous nous sentions relégués à l'office.

Mais le grand Fribourgeois ne se formalisait pas de nos réserves. Il les comprenait et chaque fois que nous nous revoyions, nous nous sentions plus proches.

Marcel REGAMEY.